

**Premiers signataires : Gaspard-Hubert Lonsi Koko (BF, Paris, ESR<sup>1</sup>), Najat Azmy (Comité National pour la Diversité), Kofi Yamgnane (CN), Meschac Dovi (Secrétaire de section, 91, ESR), Fayçal Douhane (CN).**

## **LA RÉPUBLIQUE SOCIALE AU SERVICE DE LA NATION**

La sécurité sociale, les familles et l'Éducation nationale sont des secteurs clés de l'activité sociale de l'État providence.

### **a) La sécurité sociale**

Concernant la sécurité sociale, il faut d'abord souligner un certain nombre de principes. Grâce à elle, la population peut vivre mieux et ne plus se sentir démunie face aux aléas de l'existence. Pour la grande majorité de cette population, c'est le rôle et la réussite du système de sécurité sociale tel qu'il existe qui font que l'on ne finit plus sa vie dans la misère, la maladie et le dénuement comme cela arrivait il y a plus de 50 ans. C'est pourquoi les Français y sont tellement attachés. Ainsi, la qualité des soins médicaux pour tous n'est plus fonction du revenu, même s'il subsiste encore à peu près 800 000 personnes qui ne bénéficient d'aucune protection sociale. Quant aux prestations familiales, elles participent à la redistribution d'une partie de la richesse nationale. Malheureusement, les dépenses de maladie et de retraite progressent à une rapidité mal contrôlée. Pour continuer à assurer la prise en charge solidaire des risques de la vie, la sécurité sociale devait donc relever plusieurs défis.

**S'agissant du principe du financement, les prestations doivent être ouvertes à tous et financées par les revenus de toute nature de l'ensemble de la population. À cet égard, la généralisation de la CSG reste la manière la plus juste de financer la sécurité sociale, à condition qu'à son augmentation corresponde une réduction des cotisations individuelles des assurés. Quant aux cotisations patronales, elles restent un salaire différé géré par l'entreprise et doivent être calculées en fonction de la richesse totale créée par celle-ci et non seulement d'après des revenus salariaux. Une partie de cette part patronale doit être réintégrée dans le salaire.**

**Nous avons déjà proposé la prise en charge par l'État des charges sociales patronales de tous les petits salaires publics et privés, accompagnée du prélèvement d'une taxe sociale à la production. Cette taxe de l'ordre de 3 % concerne la totalité de la richesse produite par les entreprises. En effet, l'on peut mettre en œuvre une vieille idée socialiste de 1981 pour le financement de la sécurité sociale. Cela conduirait les entreprises à verser directement à l'URSSAF les charges sociales des salaires les plus élevées et à l'État 3 % du chiffre à la vente de la production, afin que celui-ci fasse face à ses obligations sociales à la place des entreprises. Ainsi, le défaut principal du système de financement de la sécurité sociale, basé jusqu'à présent sur les seuls salaires, serait remplacé par l'impôt, c'est-à-dire un financement lié à la totalité de la richesse nationale produite par les entreprises.**

Beaucoup d'autres réformes sont nécessaires en matière de sécurité sociale. La loi fondamentale vieille de plus de 50 ans doit en particulier être mise à jour. Mais il ne faut pas perdre de vue que la vieillesse et la maladie sont des risques qui doivent rester couverts dans une logique d'assurance sociale, fondée sur un financement solidaire entre actifs et retraités d'une part, entre malades et biens portants d'autre part. De plus, le critère de remboursement doit rester la maladie, le critère de versement de la pension doit rester l'âge, et, en aucun cas, les ressources de l'intéressé. Les prestations seront versées en fonction des besoins, non selon l'importance des cotisations ni de leur durée de versements.

Or, compte tenu du fait que la densité de la population française au km<sup>2</sup> est encore inférieure à celle de nos voisins européens, une politique à long terme de développement de notre économie consiste aussi à développer la natalité. Mais, loin de faire naître plus d'enfants, il s'agit de faciliter leur insertion sociale et d'aider les familles, comme le font d'autres pays européens, notamment la Suède.

### **b) Les familles**

---

1 <http://www.enjeux-socialistes.fr>

**Il y a lieu de créer une véritable indemnité parentale de naissance, indemnité qui permettrait à l'un des deux parents de conserver 90 % de son salaire pendant une année entière, plus 3 mois avec une indemnité inférieure.** Dans ce cas, il serait nécessaire de fixer un plafond qui pourrait être de l'ordre d'au moins 27 440 euros par an environ. Cette formule permettrait de ne pas rompre le contrat de travail des parents. Il pourrait être aussi question d'un mi-temps de longue durée à définir, ou encore une reprise de travail après la période de congé maternel, ou paternel, avec une légère réduction quotidienne du temps de travail. Une telle prestation s'ajouterait aux allocations familiales normales et on prévoirait en plus un congé d'un demi-mois pour le père à l'occasion de la naissance de son enfant. Les trois mois supplémentaires de l'indemnité parentale, au-delà d'une année, pourraient être remplacés par une « allocation de garde » afin de répondre mieux aux attentes des femmes ou des hommes décidant de rester au foyer.

Enfin, **il y aurait lieu de créer une indemnité parentale temporaire de 120 jours par an qui pourrait être accordée chaque année jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 12 ans, pour permettre de l'assister et de le soigner en cas de maladie.** Tout cela sera alloué en plus des allocations familiales habituelles. Mais, pour conserver une équité sociale complète, il faudrait alors, en comparaison, supprimer les abattements fiscaux correspondants.

**Par ailleurs, il faut augmenter en France de façon importante le nombre de places en crèches, qui reste totalement insuffisant, et favoriser aussi l'aide au développement des crèches privées. Il faut oser le principe du droit pour tout enfant de moins de 3 ans d'être accueilli dans une structure collective avant l'école maternelle. Enfin, le droit au travail à temps partiel, pour les femmes et pour les hommes, doit être légalisé.**

Dans ces conditions, on peut espérer voir arriver en France, comme cela s'est produit en Suède, un redressement rapide de la natalité. **La naissance d'un enfant en 2020 doit pouvoir devenir un droit et non rester un simple devoir national. Il appartient donc à l'État de supporter le financement de ces nouvelles allocations parentales,** quitte à obliger les entreprises à participer à une partie de cet effort financier, comme elles le faisaient avant que le gouvernement libéral, celui d'Alain Juppé, ne décide de budgétiser les allocations familiales et d'en décharger les entreprises. De plus, **le développement de notre natalité sera le facteur d'équilibre face à l'augmentation inéluctable de l'immigration dans l'avenir, et au fur et à mesure que le développement économique s'accroîtra dans notre pays et en Europe. Cela est d'ailleurs souhaitable.**

### c) L'Éducation nationale

**Là où il y aura peu à peu plus d'enfants, plus de jeunes, il faut qu'il y ait progressivement plus d'écoles, plus d'instituteurs, plus de professeurs, plus d'universités d'autant plus qu'il faut simultanément réduire le nombre d'élèves par classe.** Il ne faut pas plus de 15 à 25 élèves par classe, si on veut vraiment lutter contre l'échec scolaire. C'est dire que **le développement d'un grand service public de l'Éducation nationale sera le premier devoir de gestion sociale et culturelle de la Nation par un gouvernement de gauche. Un tel service public sera laïc et la laïcité sera la base de philosophie publique en cette matière.**

Il faut donc reparler de la laïcité, surtout après que le président de la République a semé le trouble auprès des Français en ayant pris des positions publiques confuses entre ses convictions personnelles et le fait d'être le premier garant des valeurs républicaines. La laïcité est une notion dont nous avons définitivement hérité après la séparation de l'église et de l'État au début du siècle dernier. Les problèmes qui se posent aujourd'hui à la laïcité ne sont plus les mêmes que ceux de 1905, et sont encore différents de ceux qui se présenteront en 2020. **La laïcité est la garantie que pourront se développer les particularismes de chacun. Elle est le pilier de notre sentiment national depuis plus d'un siècle, mais c'est aussi un héritage qui vient d'une histoire ancienne, qui n'est pas né seulement avec l'école publique de 1880.**

Une loi-cadre a été adoptée par le Parlement à l'initiative de Lionel Jospin, à l'époque ministre. Elle répond partiellement au problème posé. Toutefois, de nombreux blocages doivent être levés. En effet, le système éducation est trop exclusivement orienté vers la sélection des meilleurs, et pas assez vers l'épanouissement de chaque élève et la formation des citoyens. Un autre blocage est celui engendré par la surcharge des programmes et, en conséquence, le débat sur le travail du samedi. **Quels que soient les élèves, que ce soit dans le primaire ou le secondaire, il faut officialiser leur présence dans les établissements scolaires à 4 jours par semaine au maximum.** Ce n'est pas au moment où l'on préconise la semaine de 4 jours pour les parents, qu'il faut continuer à faire plus de 4 jours de travail dans les écoles, les collèges et les lycées. Ceci signifie qu'il faudra **alléger des programmes surchargés, tout en réintroduisant un certain nombre de matières qui ont été négligées depuis mai 1968, et harmoniser le temps de travail.**

**On pourra ainsi prévoir le prolongement de la journée d'école par des heures d'étude destinées à aider les enfants à faire leurs devoirs. En outre, il faut rétablir un enseignement solide de la morale et de l'instruction civique.**

Entre autres besoins de l'Éducation nationale, **il faudra aussi plus de moyens matériels pour l'enseignement technique professionnel** qu'il n'y en existe actuellement. Il faut cesser de considérer l'enseignement général comme un enseignement à favoriser parce qu'il serait de niveau supérieur à l'enseignement technique. C'est une aberration en matière d'éducation moderne. **Il faut réhabiliter la place de l'Histoire et de la géographie dans l'enseignement. Il s'agit de l'Histoire de l'Europe, qu'il faut encourager à côté de l'Histoire de France, car l'un des plus sûrs moyens de donner à la conscience européenne une base solide, c'est de raconter l'Histoire de ce continent et des peuples à ses enfants. Histoire qui, pour notre monde occidental, est l'une des composantes de la culture mondiale universelle. Car l'avenir est certainement dans la construction européenne et celle-ci doit être encouragée dès l'école.**

Il faut enfin cesser de sanctionner les élèves par des notes sévères allant de zéro à vingt, et dont certaines ont un caractère punitif engendrant des traumatismes psychologiques, des blocages et des insoumissions. **On avait introduit en France, à l'occasion de la loi Edgar Faure après 1968, une notion souple par lettre, de A à E, comme cela se pratique aux États-Unis. Il faut rétablir ce système simple qui est le moins traumatisant pour les élèves et reflète cependant leurs mérites. C'est aussi le système qui permet la meilleure égalisation du niveau des appréciations** entre professeurs pour éviter les sanctions assénées par certains enseignants par rapport à d'autres plus indulgents.

**Il faut également généraliser l'attribution des bourses pour les familles les plus défavorisées et penser à la solidarité des plus riches envers les pauvres.** On pourra se baser, pour en décider, sur les déclarations d'impôts. **Il faut que l'État, et surtout les régions et les départements, prévoie de les attribuer beaucoup plus largement.**

**Il y a lieu d'établir le pré-salariat étudiant.** C'était déjà la revendication la plus importante des étudiants à la Libération il y a plus de cinquante ans. Il est indispensable que les étudiants puissent, grâce à cette indemnité, se consacrer à leurs études au lieu d'alterner celles-ci avec des petits boulots qui ne leur apportent que des ressources dérisoires, à peine suffisantes pour survivre, et qui les obligent à étudier dans les pires conditions matérielles qui soient. **Le financement du pré-salaire étudiant ainsi que des bourses doit être prévu dans le budget de l'État, mais aussi dans celui des régions et des départements.**

Enfin, il y aura lieu d'instituer une vraie cogestion des établissements scolaires et universitaires. De nos jours, il n'existe pas de cogestion véritable puisque les pouvoirs du Conseil d'Administration sont seulement consultatifs, face à ceux réservés à la direction de l'établissement et à l'inspection académique. **Il faudra confier à ces Conseils d'Administration des pouvoirs réels, étendus même au cadre du projet pédagogique, même si les programmes doivent garder leur caractère national. Ceci est encore plus important dans les universités. Il faut accorder à la fois une plus grande autonomie à celles-ci et permettre aux utilisateurs, à savoir les syndicats d'étudiants, d'avoir un rôle de codécision dans la gestion des universités.**

Toutes ces réformes sont réalisables dans le cadre d'un plan étalé sur une ou deux législatures, plan qui suppose par ailleurs une augmentation progressive et importante des moyens mis à la disposition de l'Éducation nationale par l'État et les collectivités locales, moyens en équipements, installations et en enseignants. De nombreux chômeurs jeunes et bacheliers peuvent être recrutés et formés à cet effet. Un grand emprunt « Éducation » pourrait en apporter la possibilité et la faisabilité.

L'Éducation nationale est par ailleurs le meilleur moyen pour l'intégration et la lutte contre l'exclusion qui touchent particulièrement la jeunesse. Un État comme la France a pu faire vivre en son sein des populations totalement hétérogènes en leur faisant partager les valeurs communes à partir desquelles se bâtissait la Nation. C'est par sa nature même que l'État français, c'est-à-dire la République, est ainsi conçu.

Or, **il appartiendra au gouvernement de gauche de savoir faire triompher le modèle français d'intégration et d'insertion**, car la Nation française, qui subit par l'intégration et l'insertion une vraie mutation, n'a pas fini d'évoluer et de grandir. En France, on devient Français par le droit du sol. Chacun adhère aux valeurs de la République qui est laïque, chacun est Français sur la base du contrat qu'il a ainsi passé avec le pays. La France apparaît comme une grande patrie qui regroupe des citoyens venus de petites patries comme la Bretagne, la Corse, la Savoie ou l'Auvergne, mais aussi de la Turquie, des pays francophones... Cet attachement ne remet pas l'Histoire en cause, le lien qui l'unit à cette grande patrie, la France, cette République laïque qui garantit à chacun un espace nécessaire de liberté d'expression et d'épanouissement.

L'application à l'école publique des principes de la laïcité républicaine apparaît donc aujourd'hui comme essentielle. La Nation est d'ailleurs définie par la constitution d'un espace politique commun – c'est-à-dire administratif, culturel, social, juridique – sur la base d'une langue commune que l'on apprend à l'école. Autour de la République française, un patrimoine commun de connaissances et de citoyens a donné naissance au fil du temps à ce que l'on peut appeler le génie français. **L'intégration et l'insertion concernent donc le problème global de l'ensemble des populations qui constituent notre Nation, l'intégration et l'insertion des immigrés récents n'en étant jamais qu'une dimension dans le cadre d'un problème général que l'on doit aborder de la manière la plus humaine possible.**

Il existe cependant des risques objectifs qui pèsent sur le modèle français d'intégration et d'insertion. Car on assiste à un relâchement, incapacité politique à organiser et à structurer cette intégration et insertion dans le cadre républicain. **La lutte contre l'exclusion, en particulier celle des jeunes dans les cités, est prioritaire.** Le nombre d'associations de prévention spécialisée urbaines reste tout à fait insuffisant ; c'est une question de crédits départementaux et municipaux. Au gouvernement de la gauche à venir de savoir prendre en main cette ambition. **Il lui appartiendra donc de stopper cette dégradation et d'engager, au contraire, une vigoureuse action contre l'exclusion et pour une rénovation profonde des quartiers et un changement des mentalités, grâce à l'Éducation nationale, aux associations de prévention spécialisée, à une politique de rénovation urbaine et sociale, à une politique de logement et d'emploi.**

**Tous les signataires :** Najat Azmy, Daniel Banguiya (CA, 75, ESR), M. Aliou Mamadou Barry, Laurent Brouillet (CF, 75, ESR), Oscra Chira Vasquez (ESR), Victor Courties (CA, 75, ESR), Fayçal Douhane, Meschac Dovi, Françoise Gandon (ESR), Gaspard-Hubert Lonsi Koko, Olivier Ndiaye (ESR), Adeline Ndoko-Essombe (ESR), Horace Soncy (ESR), Kofi Yamgnane.

---

**Contact :**

Site : <http://www.enjeux-socialistes.fr> – E-mail : [contact@enjeux-socialistes.fr](mailto:contact@enjeux-socialistes.fr)

Gaspard-Hubert Lonsi Koko : 0612066872 – Najat Azmy : 0666824503